

Nombre de conseillers

Membres	11
Présents	10
Représentés	1
Votants	11
Exprimés	10
Pour	1
Contre	09

De la commune

SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE

Séance du

09 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le neuf avril, à **18 heures 30**, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence d'**Alain BUJADOUX**.

Etaient présents :

Physiquement : M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Marie BERTRAND, M. Jean-Pierre CHAPUT, Mme Michèle ALOUCHY, M. Alexandre BOURDERY, Mme Evelyne GIPOULON, M. Frédéric DUPLÉIX

En visio-conférence : Mme Justine BOSSERT

Pouvoirs : Mme Michèle TIXIER-GALLAND a donné pouvoir à Mme Isabelle CARTON

Excusés :

Absents :

Date de convocation : 03 avril 2021

M. Jean-Marie BERTRAND a été nommé secrétaire de séance

Objet : Convention avec la société protectrice des animaux

Vu l'article L. 211-24 du code rural et de la pêche maritime qui prévoit que chaque commune doit disposer « soit d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation (...) soit du service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune, avec l'accord de cette commune ».

Le Maire informe l'assemblée que la commune ne possède de structure pour accueillir les animaux divagants. Afin de pallier cette insuffisance, la Société Protectrice des Animaux de la Creuse propose d'établir une convention avec la commune afin d'offrir leur service. Ce dernier serait ciblé sur les chiens errants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **REFUSE** les services de la Société Protectrice des Animaux pour pallier l'insuffisance de structure pour accueillir les animaux divagants.